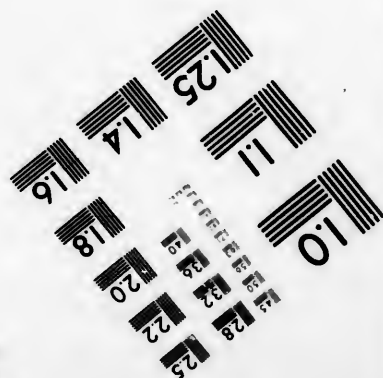
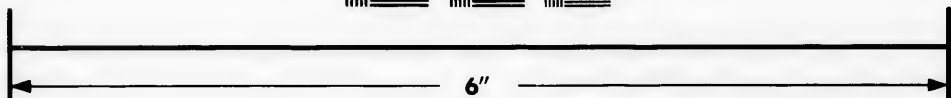
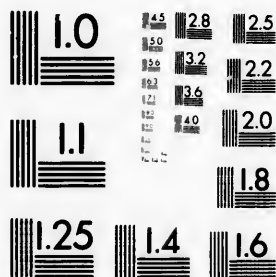


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15 28
16 32 25
18 22
20

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
11

© 1981

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

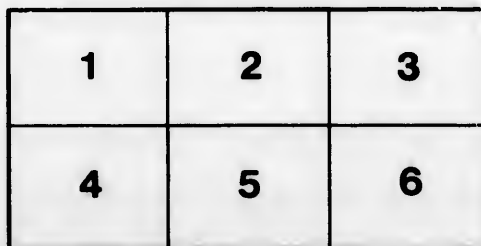
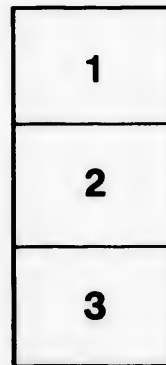
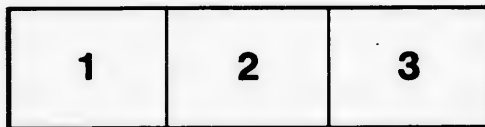
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible, considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

APPENDICE AU MÉMOIRE

SUR

LA PRÉTENTION DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC

A

UNE INDEMNITÉ MONÉTAIRE

SUR

LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE MONTRÉAL

PAR

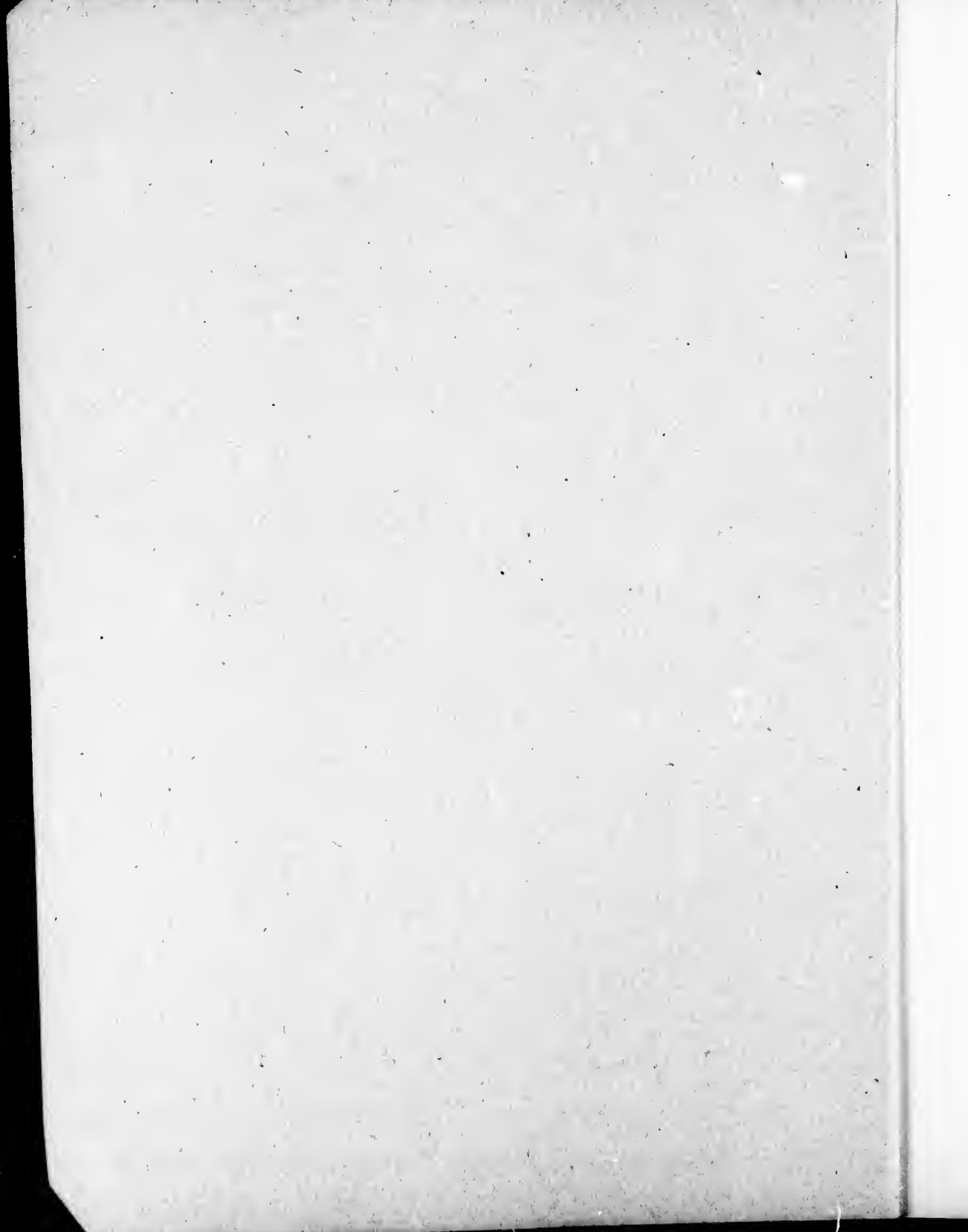
L'ABBÉ J. B. PROULX

VICE-RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ LAVAL À MONTRÉAL

(16 février 1895)

ROME
IMPRIMERIE A. BEFANI
Rue Calvo 6, 7, 8

1895



APPENDICE AU MÉMOIRE

SUR

LA PRÉTENTION DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC

A

UNE INDEMNITÉ MONÉTAIRE

SUR

LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE MONTRÉAL

PAR

L'ABBÉ J. B. PROULX

VICE-RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ LAVAL À MONTRÉAL

(16 février 1895)

ROME
IMPRIMERIE A. BEFANI
Rue Celsa 6, 7, 8

1895

87587



APPENDICE AU MÉMOIRE
SUR
LA PRÉTENTION DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC ¹

I.

Collegio Canadese, 117 via delle Quattro Fontane,
Rome, 20 octobre 1891.

Son Eminence le Cardinal Ledochowski,
Préfet de la S. Cong. de la Propagande.

Eminentissime Seigneur,

Je suis arrivé à Rome ce matin ², et je m'empresse de vous transmettre la lettre de Monseigneur l'Archevêque de Montréal, qui m'accrédite auprès de Votre Eminence comme le délégué de Nos Seigneurs les Archevêque et Evêques de la Province Ecclésiastique de Montréal.

¹ Dans mon « Mémoire sur la prétention du Séminaire de Québec à une indemnité monétaire sur la Province ecclésiastique de Montréal », je m'étais borné à traiter, strictement, la question qui m'avait été désignée; mais à l'appui de notre demande, telle que je la présentais, il y avait plusieurs autres raisons, que j'exposai, au fur et à mesure que l'occasion le permettait, dans des lettres à l'Eminentissime Préfet et au Révérendissime Secrétaire de la S. Congrégation de la Propagande: de la, la raison et la matière de cet Appendice.

² De Paris, j'avais télégraphié au Préfet de la Congrégation de la Propagande: « *Eminentissimo Cardinali Ledochowski, Archiepiscopus Mariouopolitanus Romam mittit delegatum.* »

J'aurai l'honneur de me présenter chez Votre Eminence demain, à 9 1/2 h. a. m., pour Lui demander la faveur d'une audience. Je prie Votre Eminence de ne pas déranger le calcul et l'ordre de ses affaires pour moi; si Elle ne peut me recevoir à ce moment-là, il me suffira de savoir quel jour et à quelle heure je pourrai me présenter de nouveau.

Daus les sentiments du plus profond respect et de la vénération la plus haute, je me soustris,

De Votre Eminence,
Eminentissime Seigneur,

Le très humble et très dévoué serviteur.

J. B. PROULX *prêtre*, Vice-Rect.

II.

Montréal, 27 Septembre 1894.

A Son Eminence le Cardinal Ledochowski,
Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

Eminentissime Seigneur,

Par les présentes. Nous soussigné, Edouard Charles Fabre, Archevêque de Montréal, faisons connaître à votre Eminence que les Archevêque et Evêques de la Province Ecclésiastique de Montréal ont député auprès du Saint-Siège M. J. B. Proulx, Chanoine Honoraire de notre Cathédrale et Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal, Prêtre en la sagesse et au dévouement duquel nous avons toute confiance, pour exposer à Votre Eminence et, au besoin, à la Sacrée Congrégation de la Propagande:

1.° Les raisons en détail qui nous ont décidés à écrire le mémoire, dont il est porteur, au sujet du renouvellement de l'Indult du 5 mai 1869;

2.° Les grands besoins monétaires dans lesquels se trouve le Siège Montréalais de l'Université;

3.° L'organisation spéciale qui, pour ce siège si important, est déconlée tout naturellement de la Constitution *Jam dudum*;

4.° Les facilités providentielles que cette Constitution apostolique a apportées jusqu'ici au développement de l'Université à Montréal, et les dangers qui pourraient à l'avenir en paralyser les salutaires effets;

5.° Enfin tous les renseignements, généralement quelconques, qui pourraient être agréables à Votre Eminence, ou utiles à cette Université dont nous avons tant à coeur le succès et la prospérité.

Fait et signé à Montréal, ce vingt-septième jour de septembre mil huit cent quatre-vingt quatorze, sous notre seing et le contre-seing de notre Vice-Chancelier.

† EDOUARD CHS, *Arch. de Montréal.*

(L. S.)

Par Mand. de Mgr. l'Archevêque,

L. E. COESINBAU *Prêtre.*

III.

Collegio Canadese, 117 via delle Quattro Fontane,
Rome, 2 novembre 1894.

Son Excellence Révérendissime Mgr Ang. Ciasca,
Archev. de Larrisse, et Sec. de la S. Cong. de la Propagande.

Excellentissime et révérendissime Seigneur,

Je n'ai pas oublié le mémoire que Votre Excellence m'a dit de préparer sur la prétention que le Séminaire de Québec, ou l'Université Laval à Québec, pourrait avoir de se faire rembourser, *par* ou *sur* la Province ecclésiastique de Montréal, des dépenses par lui, ou par elle, faites pour la fondation de l'Université à Québec.

J'ai été empêché jusqu'à aujourd'hui de pousser ce travail avec rapidité, à cause d'une petite indisposition, due, sans doute, au changement de climat et de régime.

Je suis mieux. J'espère pouvoir, sans peu, prouver, à la satisfaction de Son Eminence le Cardinal Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, et à la vôtre, Révérendissime Seigneur:

1.° Que les Evêques de la Province Ecclésiastique de Montréal ne doivent rien, monétairement parlant, au Séminaire de Québec ou

à l'Université Laval à Québec, pour les dépenses faites à l'occasion de la fondation de l'Université à Québec;

2.° Que les susdits Evêques ne sont pas en état, actuellement, de prendre de l'argent dans leur province pour faire à Québec un remboursement quelconque;

3.° Que le fait pour la Province de Montréal, de payer à Québec un subside, sous quelque forme que ce soit, nous rejeterait probablement dans le trouble et les embarras du passé;

4.° Que, du reste, le Séminaire de Québec, à part cet argent qu'il réclame, ne se trouve pas être sans compensation.

En attendant que j'aie le plaisir de lui remettre ce travail, je demeure, dans les sentiments de la plus haute considération,

De Votre Excellence.

Excellentissime et révérendissime Seigneur,

Le très humble et très obéissant serviteur.

J. B. PROULX *ptre*

Vice-Recteur.

P. S. — De plus, les circonstances sont bien changées depuis que Notre très Saint Père le Pape a accordé l'Indult de 1889: le Séminaire de Québec administrait alors les affaires de la Succursale à Montréal; il s'est depuis déchargé à Montréal de toute administration monétaire. — J. B. P.

IV.

Rome. 10 décembre 1894

Son Excellence Révérendissime Mgr Ang. Ciasca,
Arch. de Larisse, et Sec. de la S. C. de la Propagande.

Excellentissime Seigneur,

J'ai l'honneur de vous adresser, en même temps que cette lettre, un mémoire sur la question dont il s'est agi, lorsque vous n'avez fait l'honneur de me recevoir en audience, le 26 d'octobre dernier.

La complétion de ce travail a été retardée, à mon grand désappointement, d'abord par une indisposition que j'ai ressentie en arri-

vant à Rome, puis par le retour tardif de quelques documents que je dus faire venir du Canada.

Le mémoire est, peut-être, un peu long; mais j'ai voulu traiter, une fois pour toutes, d'une manière assez complète, cette question depuis longtemps débattue seulement par bribes.

Dans quelques jours, je serai en état, et je me ferai un plaisir, de passer à Votre Excellence, pour plus grande commodité, une seconde copie de ce travail.

Espérant que les conclusions en agréeront à Son Eminence le Cardinal Préfet de la S. Congrégation de la Propagande, et à vous, Monseigneur, je demeure avec un profond respect,

De Votre Excellence,
Révérendissime Seigneur,

Le très humble et très obéissant serviteur.

J. B. PROULX *prêtre*, Vice-Rect.

V.

Rome. 14 décembre 1894.

Son Eminence le Cardinal Ledochowski,
Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

Eminentissime Seigneur,

Au commencement de cette semaine, je remettais à Son Excellence Mgr le Secrétaire de la S. Congrégation de la Propagande deux copies d'un mémoire que j'ai fait sur sa suggestion.

Je pense bien que Votre Eminence, de ce temps-ci, où ses occupations sont si multipliées, n'a pas le loisir d'en prendre une connaissance approfondie; c'est pourquoi je me permets de lui en envoyer le sommaire abrégé, afin que, si Elle le désire, Elle puisse y jeter un coup d'œil rapide.

De plus, j'aimerais à lui exposer, comme représentant des Evêques de la Province de Montréal, dans l'occurrence présente, un moyen de solution qui pourrait, peut-être, concilier tous les intérêts, sans toucher en rien aux termes de l'Indult ni blesser aucun droit.

En conséquence, j'ai l'honneur de demander à Votre Eminence la faveur d'une audience, ne serait-elle que de cinq minutes. Je me présenterai Dimanche avant-midi: si Elle ne peut me recevoir à ce moment-là, je serai heureux de retourner le jour qu'Elle voudra bien alors m'indiquer.

Je demeure dans les sentiments du respect le plus profond et de la plus haute vénération,

De Votre Eminence.
Eminentissime Seigneur,

Le très humble et très dévoué serviteur.
J. B. PROULX *pro.* Vice-Rect.

VI.

SOMMAIRE

*du Mémoire sur la Prétention du Séminaire de Québec à une indemnité
monétaire sur la Province ecclésiastique de Montréal.*

- I. — Je ne viens pas discuter un indult: je viens exposer un doute, et en chercher la solution, en tout esprit de modération.
- II. — La Province ecclésiastique de Montréal est-elle obligée, en justice, de rembourser au Séminaire de Québec une partie des dépenses qu'il a faites pour la fondation de l'Université Laval à Québec? — Il me paraît que *non*, pour les raisons qui suivent.
- III. — A ce sujet, il n'y a pas eu, lors de la fondation de l'Université Laval à Québec, d'entente préalable entre le Séminaire de Québec et les Evêques du district de Montréal.
- IV. — Il n'y a pas eu davantage d'arrangement subséquent.
- V. — Le Séminaire de Québec, pour des considérations à lui propres, a voulu faire les dépenses de cette fondation avec ses seules ressources, librement, ayant devant lui, le sachant, l'avouant, le proclamant, la perspective de l'établissement, avant bien des années, d'un siège universitaire à Montréal.
- VI. — En considération des sacrifices que le Séminaire de Québec avait faits pour fonder l'Université Laval à Québec, le Saint-Siège, en 1876, lui accorda que l'Université Laval continuerait d'être la seule Université Catholique dans toute l'ancienne province du Bas-Canada, et que Montréal n'aurait qu'une Succursale de cette même Université: compensation magnifique, qu'il fit suivre plus tard de bien d'autres.

- VII. — La Décision de la Sacrée Congrégation de la Propagande du 1^{er} février 1876, constituant la Succursale de l'Université Laval à Montréal, ne donne au Séminaire de Québec, sur le district de Montréal, aucun droit de compensation monétaire, ni directement, ni indirectement, ni formellement, ni virtuellement.
- VIII. — Virtuellement, au contraire, j'y trouve pour Montréal l'exemption de toute indemnité en argent vis-à-vis le Séminaire de Québec.
- IX. — Les choses étant ce qu'elles étaient, l'établissement de la Succursale de Montréal n'a fait subir au Séminaire de Québec aucune perte pécuniaire quelconque, loin de là.
- X. — En outre d'une compensation d'honneur et d'influence, le Séminaire de Québec a reçu, de la bienveillance du Saint-Siège, une compensation monétaire qui s'élève actuellement à neuf cent quinze mille francs, et qui sera, avant cinq ans, de **un million cent mille francs**.
- XI. — Du reste, l'Indult du 5 mai 1889, renouvelé le 29 avril 1894, tout en reconnaissant la dette de la Succursale, n'établit aucunement l'existence d'un droit qu'aurait le Séminaire de Québec à une indemnité monétaire sur la Province de Montréal.
- XII. — Opinions des Evêques de la Province de Montréal, celles entr'autres de l'Archevêque actuel de Montréal, et du défunt Evêque de Sherbrooke.
- XIII. — Conclusion.

VII.

Rome, 20 décembre 1894.

Son Eminence le Cardinal Ledochowski.
Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

Eminentissime Seigneur,

Après ce que Votre Eminence m'a dit, je ne puis ni ne veux insister.

Personne, plus que les Evêques de la Province de Montréal et leur délégué, n'est pénétré de respect et de déférence pour les décrets, les décisions et les désirs du Saint-Siège.

Veuillez croire aussi, Eminence, que, moi pour un, dans le règlement de ces malheureuses difficultés universitaires qui régnaient depuis trente ans au Canada, j'ai été un agent de modération et de paix.

J'ai voulu en donner une preuve nouvelle, le 14 de ce mois, en écrivant à Votre Eminence :

“ De plus, j'aurais à lui exposer, comme représentant des Evêques de la Province de Montréal, un moyen de solution qui pourrait, peut-être, concilier tous les intérêts, sans toucher en rien aux termes de l'Indult ni blesser aucun droit. „

Aujourd'hui, je demande qu'il me soit permis de faire, par écrit, cet exposé en peu de mots. Voici :

Considérant : 1.^o *les besoins pressants*, où se trouve le siège Montréalais de l'Université Laval, en face de deux Universités protestantes dont l'une est très florissante; 2.^o *les lourdes charges*, que les Evêques de la Province Ecclésiastique de Montréal ont cru devoir prendre sur eux, dans les intérêts de l'Université, malgré l'exiguïté bien connue de leurs revenus; 3.^o *le danger imminent* qu'il y a, si les entreprises commencées, — nécessaires et indispensables, — ne sont pas conduites à bonne fin, de voir se dissiper et périr, ou du moins s'affaiblir grandement, les salutaires effets de la Constitution *Jam dudum* de Notre Très-Saint-Père le Pape Léon XIII, laquelle a été, en ces derniers temps, le salut de l'Université Laval : toutes raisons, données dans le Mémoire des Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal, en date du 28 août de cette année, mémoire que Votre Eminence ? par devers Elle :

Pour ces considérations, dis-je, n'y aurait-il pas moyen d'amener, gracieusement, le Séminaire de Québec à laisser aux Evêques de la Province Ecclésiastique de Montréal, pour les frais d'administration de l'Université Laval à Montréal, la retenue sur les honoraires de messes de la Province de Montréal, avec l'entente, par exemple, que le Saint-Siège (Il s'est montré envers notre Université jusqu'ici d'une bienveillance telle, qu'elle m'enhardit) lui continuerait la faveur de son Indult sur la province de Québec, disons, encore pendant cinq ans, pendant dix ans... ?

De cette sorte, le Séminaire de Québec ne perdrait rien, et les Evêques de la Province de Montréal seraient tirés d'une *impasse pénible*, si pénible qu'ils ont pris le parti d'envoyer à Rome un délégué pour le faire connaître dans toute son étendue.

Ce que j'ose demander actuellement, en toute humilité, comme en toute confiance, Eminentissime Seigneur, est seulement s'il ne serait pas possible d'étudier cette proposition, qui me paraît conciliante et modérée autant qu'avantageuse pour les deux partis intéressés; et, comme je ne prétends pas qu'on s'en rapporte à mes affirmations pures et simples, je ne désire aucunement qu'on en vienne à une

décision, avant que je n'aie, à l'appui de ma suggestion, démontré, pièces en main :

1.° Que les circonstances ont bien changé dans l'administration financière de l'Université Laval à Montréal, depuis le 5 de mai 1889 ;

2.° Que la constitution de l'Université Laval à Montréal, dans les modifications que les nécessités de temps et de lieu ont apportées, est tout aussi catholique que la constitution de l'Université Laval à Québec.

Je termine, en remerciant de tout coeur Votre Eminence des facilités qu'Elle me donne pour La rencontrer; je profiterai de la nouvelle audience qu'Elle veut bien m'accorder, aussitôt que le mémoire qu'Elle m'a demandé sera entièrement, ou presque entièrement, terminé.

Je demeure, dans les sentiments du respect le plus profond et de la vénération la plus haute,

De Votre Eminence,
Eminentissime Seigneur,

Le très humble et très obéissant Serviteur.

J. B. PROULX *pré*

Vice-Recteur.

VIII.

Rome, 10 janvier 1895.

Son Eminence le Cardinal Ledochowski,
Préfet de la S. Cong. de la Propagande.

Eminentissime Seigneur,

Je viens m'excuser de ce que je retarde quelque peu à remettre à Votre Eminence les notes qu'Elle m'a demandées dans la seconde partie du mois dernier; mais, comme la question que je me trouve à avoir tout à coup à traiter est aussi délicate qu'importante, j'ai voulu, avant d'en livrer l'exposé définitif, m'assurer, sur certains points, de l'opinion, juste et précise, des Révérendissimes Evêques qui m'ont délégué à Rome: cette opinion, maintenant, ne peut tarder à m'arriver.

En attendant, je prie Votre Eminence, Eminentissime Seigneur, de vouloir bien recevoir avec faveur le petit travail ci-joint, que j'ai intitulé " Remarque Importante. ". Les matériaux en avaient été pré-

parés en même temps que je travaillais au Mémoire que j'eus l'honneur de passer à Votre Eminence le 10 de décembre; mais, alors, je n'eus pas le temps d'y mettre la dernière main.

La conclusion de cette " Remarque „, comme Votre Eminence pourra le constater, ne tend pas à demander un changement dans les termes de l'Indult renouvelé le 29 avril 1894, mais bien à appuyer la suggestion que je me permettais, avec son bienveillant agrément, de faire à Votre Eminence dans ma lettre en date du 20 de décembre, à savoir " s'il n'y aurait pas moyen d'amener, gracieusement, le Séminaire de Québec à abandonner aux Evêques de la Province Ecclésiastique de Montréal, pour les frais d'administration de l'Université Laval à Montréal, la retenue sur les honoraires de messes de la Province de Montréal „, en supposant qu'il serait assuré par le Saint-Siège au Séminaire de Québec une prolongation de l'Indult actuel, ou qu'il lui serait accordé un nouvel Indult, lui permettant de retenir cinq sous de plus sur les honoraires de messes de la Province ecclésiastique de Québec, comme la chose aujourd'hui se pratique dans la Province de Montréal.

Cet acte de gracieuseté, outre qu'il favoriserait *les intérêts de l'Université à Montréal, les intérêts de l'autorité épiscopale et les intérêts du respect dû aux décrets romains* (je me sers des termes employés par les Evêques de la Province de Montréal dans leur mémoire du 28 août 1894), cet acte de gracieuseté, dis-je, en outre de tous ces avantages, bénéficierait aussi grandement au Séminaire de Québec lui-même.

1.° En effet, le Séminaire, loin de perdre sous le rapport monétaire, y gagnerait.

2.° Il y gagnerait, de plus, en paraissant être bienveillant envers le siège Montréalais de l'Université, ne mettant pas d'obstacle à ce qu'il soit traité, sous ce rapport, comme le siège Québécois.

3.° Il gagnerait, en facilitant, de son côté, l'affermissement de la paix, et l'apaisement des vieilles défiances du passé.

4.° Il y gagnerait, enfin, en ne créant pas, par le désappointement, dans l'esprit d'évêques vénérables un sentiment pénible, en ne réveillant pas chez un trop grand nombre de laïques des griefs assoupis, en ne prêtant pas flanc, dans le public, à des soupçons mal fondés, j'aime à le croire, mais toujours préjudiciables, allant à insinuer que ce n'est pas tant le désir d'avoir de l'argent que poursuit le Séminaire de Québec que le fait que l'Université Laval à Montréal n'en ait point.

De cette sorte, le Séminaire de Québec cédant gracieusement moyennant compensation, les deux partis seraient gagnants; c'est ce que j'avais en vue, lorsque, dès ma première parole écrite, je dis en tête, de mon mémoire: " Je viens, au nom de Nos Seigneurs les Archevêque et Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal, " exposer notre doute, donner les raisons qui le motivent, et en chercher la solution auprès de Notre Père commun, *espérant qu'elle sera également salutaire et pour Québec et pour Montréal.* „

Espérant donc, pour amener cette solution salutaire, en la haute sagesse et en la bienveillance connue de Votre Eminence, je m'en souscris, dans les sentiments du plus profond respect et de la vénération la plus sincère,

Eminentissime Seigneur,

Le très humble et très obéissant serviteur,

J. B. PROULX *ptre.* Vice-Rect.

IX.

Rome, 17 janvier 1895.

Son Eminence le Cardinal Ledochowski,
Préfet de la S. Cong. de la Propagande.

Eminentissime Seigneur,

Pour complaire au désir de Mgr Paul LaRocque, évêque de Sherbrooke, je me fais un devoir de donner avis à Votre Eminence que Sa Grandeur a quitté l'Amérique en route pour la Ville Eternelle le 29 décembre dernier, qu'elle est débarquée au Havre le 6 de janvier, qu'elle croyait alors pouvoir arriver à Rome le 10, mais qu'elle se trouve maintenant arrêtée à Paris, retenue à sa chambre par une indisposition assez grave, suite des fatigues éprouvées pendant la traversée. Elle se propose de continuer son voyage, aussitôt que le médecin le lui permettra.

De plus, Mgr l'évêque de Sherbrooke me prie de dire à Votre Eminence que, ne devant d'abord faire sa visite *ad limina* que dans le courant de l'été prochain, il a avancé tout-à-coup son départ, sur la demande de Mgr l'Archevêque de Montréal et de ses Révérendissimes Suffragants, pour venir soutenir, devant Votre Eminence, la

cause dont j'ai été chargé. Les Evêques de la Province de Montréal considèrent que les besoins de la circonstance sont tels, qu'il est de leur devoir, pour les exposer avec plus d'autorité, de déléguer sans retard un de leurs collègues auprès du Saint-Siège.

Car, dans l'occurrence présente, les Evêques de la Province de Montréal, entre autres dangers, voient surtout celui-ci, que la bien-faisante Constitution *Jamdudum*, donnée par Notre Très Saint Père le Pape le 2 février 1889, n'éprouve un échec pénible, malheur qu'ils voudraient prévenir à tout prix.

C'est pourquoi, dans une lettre qu'ils écrivaient au Saint Père, le 28 d'août dernier, il est dit que *les bienfaits et les avantages d'un prix inestimable, dus en principe à la Constitution " Jamdudum ", viennent d'être mis en péril.*

C'est pourquoi aussi, dans une autre lettre écrite le même jour à Votre Eminence, Eminentissime Seigneur, ils déclaraient qu'*un coup sévère a été porté au décret papal*, ajoutant: " Nous espérons qu'il sera facile à Votre Eminence de rendre justice aux intérêts de Montréal en péril, sans léser ceux de Québec. "

Ces deux lettres n'ont pas été expédiées dans le temps, parce que, quelques jours plus tard, les susdits Seigneurs Evêques décidèrent d'envoyer leur Mémoire à Rome, non par le service de la poste, mais par le ministère d'un délégué *ad hoc*. Pour la plus grande information de Votre Eminence, j'inclus, sous ce pli, ces deux pièces importantes, signées de la main même de tous les Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal.

Je termine, en répétant avec les Illustrissimes personnages que je représente, que, vu notre désir d'une solution pacifique et gracieuse, " j'ai la confiance que Votre Eminence saura bien trouver une solution conforme à la justice et à nos besoins. " — Je demeure, dans les sentiments du plus profond respect et de la plus haute vénération,

De Votre Eminence,

Eminentissime Seigneur,

Le très humble et très obéissant serviteur

J. B. PROULX *ptre*, Vice-Rect.

X.

A SA SAINTETÉ LÉON XIII.

Très Saint-Père,

Prosternés humblement aux pieds de Votre Sainteté, les Archevêque et Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal, soussignés, la prient de leur permettre d'exprimer ce qui suit :

La Constitution *Jam dudum*, donnée par Votre Sainteté le 2 février 1889, a été le salut de l'Université Laval à Montréal. Elle nous a permis de pacifier les esprits divisés par de trop longues dissensions, d'unir les deux Ecoles de médecine rivales, d'obtenir des Pouvoirs publics une législation conforme aux prescriptions des décrets romains, de rallier les sympathies de tous les hommes de bonne volonté autour de l'oeuvre universitaire, d'attirer des dons à une institution qui jusque là n'avait eu que des dettes, de commencer la construction d'une bâtisse convenable, devenue absolument nécessaire.

Or voici que tous ces bienfaits et ces avantages, d'un prix incalculable, dus en principe à la Constitution *Jam dudum*, viennent d'être mis en péril par un événement inattendu, par une interprétation que l'Archevêque de Québec donne au renouvellement, fait le 29 avril 1894, de l'Indult du 5 mai 1889.

Cette interprétation, si elle était acceptée, nous créerait devant nos diocésains une position humiliante, embarrassante, tout-à-fait pénible; elle réveillerait chez les uns les anciens murmures, les récriminations, les germes de divisions; elle ralentirait le zèle des autres, et diminuerait la source des dons; nos petits radicaux en profiteraient pour augmenter leurs chances d'une Université laïque, en dehors de tout contrôle religieux, ce qui serait le plus grand malheur qui pourrait arriver à notre pays.

Nous avons expliqué plus au long toutes ces choses dans un mémoire que nous envoyons au Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, avec renfort de preuves et de pièces justificatives: mais Votre Sainteté a fait tant de bien à notre Université Catholique, Elle lui porte un si vif intérêt, que nous avons cru ne pas manquer à la convenance en Lui envoyant une copie de ce mémoire, et en

La priant de vouloir bien ordonner qu'il ne soit rien fait qui puisse blesser la paix dont nous jouissons présentement, et le développement si consolant de l'Université Laval à Montréal.

Nous supplions Votre Sainteté de nous bénir, et de croire aux sentiments de profonde vénération de ceux qui se souscrivent,

De Votre Sainteté

Montréal, 28 Août 1894.

Les fils très soumis et très dévoués.

† EDOUARD Ch., Arch. de Montréal.

† L. Z. Er. de S. Hyacinthe.

† JOSEPH MÉDARD, Evêque de Valleyfield.

† MAX Evêque de Drusipara, Coadjuteur
de Myr. L. Z. Moreau.

† PAUL, Ev. de Sherbrooke.

XI.

Montréal, 28 août 1894.

Son Eminence le Cardinal Ledochowski,
Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

Eminentissime Seigneur,

Nous avons l'honneur de vous envoyer sous ce pli un mémoire, exposant un doute à propos de l'interprétation que donne l'Archevêque de Québec au renouvellement, fait le 29 avril 1894, de l'Indult du 5 mai 1889.

Notre Très Saint-Père le Pape, Léon XIII, a toujours porté un si vif intérêt à l'Université Laval, sa Constitution *Jam dudum* a tellement contribué à ramener la paix dans la Province ecclésiastique de Montréal, l'interprétation que l'Archevêque de Québec donne au renouvellement de l'Indult du 5 mai 1889 porte au Décret Papal un coup si sévère, que nous avons cru devoir envoyer à Sa Sainteté une copie de ce mémoire.

Nous espérons qu'il sera facile à Votre Eminence de rendre justice aux intérêts de Montréal en péril, sans léser ceux de Québec.

Pourquoi la Province ecclésiastique de Québec ne souscrirait-elle pas pour l'Université à Québec un secours monétaire, comme vient de le faire la Province ecclésiastique de Montréal pour l'Université à Montréal?

Pourquoi n'imposerait-on pas en faveur de l'Université à Québec les honoraires de messes de la Province ecclésiastique de Québec, envoyés à l'étranger, de dix centins, comme l'ont été pendant cinq ans les honoraires de messes de la Province ecclésiastique de Montréal.

Cette retenue supplémentaire de cinq centins sur les honoraires de messes de la Province ecclésiastique de Québec produirait plus que celle que le Recteur de l'Université, Mgr J. C. K. Laflamme, demande actuellement sur les honoraires de messes de la Province ecclésiastique de Montréal.

Notre plus grand désir est que l'Université à Québec prospère; qu'elle se procure dans la Province ecclésiastique de Québec toutes les ressources possibles, nous y applaudirons; mais, de grâce, puisque nous ne lui devons rien, qu'elle nous laisse les ressources de notre province pour faire face aux besoins, non moins pressants, du siège universitaire de Montréal.

Dans tous les cas, nous avons la confiance que Votre Eminence saura bien trouver une solution conforme à la justice et à nos besoins. S'il Lui manquait des renseignements, nous sommes prêts à envoyer à cet effet un délégué à Rome: car cette question est pour nous de la plus haute importance, et nous n'appréhendons rien tant que d'être jetés à son occasion dans des embarras, d'où il nous serait presque impossible de sortir.

Pleins d'espoir dans le résultat qu'aura l'exposé de notre manière de voir, nous demeurons, dans les sentiments de la plus haute considération,

De Votre Eminence,
Eminentissime Seigneur,

Les très humbles et très obéissants serviteurs,

† EDOUARD, *Chs. Arch. de Montréal.*

† L. Z. *Ev. de S. Hyacinthe.*

† JOSEPH MÉDARD, *Evêque de Valleyfield.*

† MAX, *Ev. de Druzipara.*

† PAUL, *Ev. de Sherbrooke.*

XII.

Rome, 21 janvier 1895.

Son Eminence le Cardinal Ledochowski,
Préfet de la S. Cong. de la Propagande.

Eminentissime Seigneur,

Je viens donner avis à Votre Eminence que Mgr Paul LaRoque, Evêque de Sherbrooke, m'annonce qu'il espère pouvoir se rendre à Rome après-demain, le 23 du courant. Des lettres, que son Grand Vicaire et compagnon de voyage m'a écrites chaque jour depuis le commencement de cette maladie, me disent cependant que Sa Grandeur, tout en étant bien mieux, n'est pas encore tout-à-fait rétabli.

J'adresse à Votre Eminence, en même temps que cette lettre, trois exemplaires imprimés du "Mémoire de Nos Seigneurs les Archevêque et Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal sur le renouvellement de l'Indult du 5 mai 1889", et de mon propre Mémoire "Sur les Prétentions du Séminaire de Québec à une indemnité monétaire sur la Province ecclésiastique de Montréal", ce dernier augmenté de notes, de pièces justificatives, de la "Remarque Importante" que j'ai déjà fait parvenir à Votre Eminence, et d'un nouvel article intitulé "Calcul Intéressant". Mon intention, en faisant imprimer ces deux Mémoires, est d'en faciliter la lecture et, au besoin, l'étude à Votre Eminence, et à tous ceux à qui il appartiendrait d'en prendre connaissance.

Mon but, je le répète, n'est pas de demander un changement aux termes de l'Indult dont il s'agit, puisque, sur ce sujet, dans les circonstances, j'avais l'honneur d'écrire à Votre Eminence, dans ma lettre du 16 de décembre dernier, que *que je ne puis ni ne veux insister*. Mais, d'un autre côté, si Votre Eminence jugeait à propos de voir s'il n'y aurait pas moyen d'amener gracieusement le Séminaire de Québec à abandonner aux Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal, pour les frais d'administration de l'Université Laval à Montréal, la retenue sur les honoraires de messes de la Province de Montréal, certainement, dans ce cas-là, Votre Eminence verrait son action de beaucoup facilitée s'il est (et c'est là le but que je poursuis) clairement démontré :

1.° Que la Province ecclésiastique de Montréal n'est pas obligée, en justice, de rembourser au Séminaire de Québec une partie des dépenses qu'il a faites pour la fondation de l'Université Laval à Québec;

2.° Que l'établissement de la Succursale de l'Université Laval à Montréal n'a fait subir au Séminaire de Québec aucune perte matérielle quelconque, loin de là;

3.° Que, en outre d'une compensation d'honneur et d'influence, le Séminaire de Québec a reçu déjà, de la bienveillance du Saint-Siège, une compensation monétaire très considérable;

4.° Que l'Université Laval à Montréal n'a plus de dette vis-à-vis le Séminaire de Québec, cette dette ayant été plus que entièrement payée;

5.° Que les circonstances ont bien changé dans l'administration de l'Université Laval à Montréal, depuis qu'a été octroyé l'Indult du 5 mai 1889, et cela, en grande partie, par le choix du Séminaire de Québec;

6.° Que l'administration de l'Université Laval à Montréal, dont le président est l'Archevêque de Montréal lui-même, est, pour les intérêts de la même Université, dans un besoin d'argent aussi grand que l'administration de l'Université Laval à Québec, c'est-à-dire le Séminaire de Québec;

7.° Que ce besoin d'argent est si grand à l'Université Laval à Montréal, que les Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal, malgré l'exigüité bien connue de leurs ressources pécuniaires, n'ont pas hésité à se rendre responsables en sa faveur pour une somme d'environ deux cent cinquante mille francs;

8.° Que le Siège Montréalais de l'Université est appelé à faire du bien à près des trois quarts de la jeunesse universitaire de la Province civile de Québec, qui fréquente l'Université Laval, puisqu'il a, suivant ses cours, 650 étudiants, tandis que le Siège Québécois n'en a que 173;

9.° Que, étant données certaines conditions, auxquelles j'ai fait allusion dans mes lettres précédentes, le Séminaire de Québec, en se rendant gracieusement à ce qu'on lui demanderait, ne perdrait rien, pécuniairement parlant;

10.° Que, au contraire, il y gagnerait, en paraissant être bienveillant pour le Siège Montréalais de l'Université, en facilitant l'affermissement de la paix et l'appaisement des vieilles défiances du passé, en ne créant point de désappointement pénible dans les espérances

légitimes d'Evêques vénérables, tout dévoués aux meilleurs intérêts de l'Université Catholique;

11.° Que, bien plus, le Séminaire de Québec, en se montrant trop jaloux de ses avantages, y perdrait, en réveillant surtout chez les latques du district de Montréal, des griefs assoupis, et en prêtant flanc, dans le public, à des soupçons sur la générosité de ses desseins, mal fondés sans doute, mais toujours préjudiciables au bien général;

12.° Que, par là, le Séminaire de Québec mettait en péril les bons effets, si nombreux et si importants, qu'a prodnité jusqu'ici l'admirable Constitution *Jam dudum*, donnée le 2 février 1889 par Notre Très Saint Père le Pape Léon XIII;

13.° Qu'il exposerait, *quod Deus avertat*, bon nombre de fidèles à *murmurer, et à manquer au respect dû aux Décrets Romains*. (Paroles des Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal, dans leur Mémoire du 28 août 1894).

Sur ce dernier point, qu'on me permette d'ajouter les quelques remarques suivantes. Les Decrets romains ont toujours été, dans notre question universitaire comme dans bien d'autres du reste, selon les temps et les circonstances, l'expression de la justice et du droit; dans cette conviction qu'ils étaient nos meilleurs éléments de salut pour le présent et les bases de notre prospérité future, dès les premiers jours de mon arrivée à la direction du Siège Montréalais de l'Université, je me suis appliqué de toutes mes forces à les faire bien comprendre et accepter de bon coeur par les divers partis qui divisaient alors les esprits; puis, afin de leur donner plus d'efficacité pratique, j'ai réussi, avec le secours des Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal et le concours des hommes de bonne volonté, à les insérer dans des *bills* que reconnut et sanctionna la Législature de la Province de Québec, leur donnant ainsi devant le pays la force de la loi civile. Cependant, on ne peut le nier, il s'est trouvé au Canada, dans le passé, des hommes un peu trop absolus, pour les interpréter à la lueur d'intérêts privés ou sectionnels, et les appliquer avec une rigueur trop mathématique (*summum jus, summa injuria*), sans tenir compte ni des hommes, ni des temps, ni des lieux: de là, la cause principale de nos misères. Eh! bien, aujourd'hui, il ne faudrait pas que le Séminaire de Québec retombât dans cette erreur!

Ces treize points renferment à peu près le résumé de toute la

question, que j'étais venu soumettre à la considération de Votre Eminence. Pour obtempérer à Son désir, il me reste à démontrer que l'Université Laval offre toutes les garanties possibles de catholicité. Je serai prêt à le faire, et le ferai de manière à La satisfaire, je l'espère, aussitôt que sera arrivé Mgr l'Evêque de Sherbrooke; car, avant de livrer un travail qui le regarde à un si haut degré ainsi que ses collègues dans l'épiscopat, tout naturellement j'aimerais à le lui montrer.

Dans les sentiments du plus profond respect et de la plus haute vénération, je me soucris.

De Votre Eminence,
Eminentissime Seigneur,
Le très humble et très obéissant serviteur,
J. B. PROULX *ptre*, Vice-Rect.

XIII.

Villa della Presentazione,
117 via Milazzo, Rome, 75 janv. 1895.

Son Eminence le Cardinal Ledochowski,
Préfet de la S. Cong. de la Propagande.

Eminentissime Seigneur,

Mgr Paul LaRocque, Evêque de Sherbrooke, Canada, arrivé malade à Rome, retenu à sa chambre chez les Soeurs de la Présentation, 13 via Milazzo, me charge de porter sa carte chez Votre Eminence, et de Lui présenter ses plus respectueuses salutations.

Aussitôt que le médecin lui permettra de sortir de la maison, Mgr l'Evêque de Sherbrooke se fera un devoir de rendre visite à Votre Eminence; en attendant, il me prie de Lui remettre la lettre de Mgr l'Archevêque de Montréal, son Métropolitain, qui l'accrédite auprès d'Elle.

Je prie Votre Eminence de croire aux sentiments de profond respect et de haute vénération avec lesquels je demeure,

De Votre Eminence,
Eminentissime Seigneur,
Le très humble et très obéissant serviteur,
J. B. PROULX *ptre*, Vice-Rect.

XIV.

Archevêché de Montréal, 24 décembre 1894.

A Son Eminence le Cardinal Ledochowski,
Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, Rome.

Eminentissime Seigneur,

J'ai l'honneur d'annoncer à Votre Eminence que Monseigneur Paul LaRocque, Evêque de Sherbrooke, partira ces jours-ci pour Rome, afin d'y appuyer la demande du Métropolitain et des Evêques suffragants de la Province de Montréal concernant l'Indult des cinq centins, accordés jusqu'à présent à Québec, sur les honoraires des messes envoyés à l'étranger par les diocèses de la dite province.

Monseigneur LaRocque expliquera à Votre Eminence les graves raisons qui nous ont déterminé à cette démarche délicate auprès du Saint-Siège. Je recommande donc d'une manière toute spéciale à la bienveillance de Votre Eminence le délégué de la Province ecclésiastique de Montréal et le défenseur de ses intérêts.

Avec mes souhaits respectueux de nouvel an, je prie Votre Eminence d'agréer l'assurance de mon humble dévouement et de parfaite obéissance à toute décision émanant du Saint-Siège.

EDOUARD CHS, *Arch. de Montréal.*

XV.

Villa della Presentazione, 13 via Milazzo,
Rome, 1^{er} février 1895.

Son Eminence le Cardinal Ledochowski,
Préfet de la S. Cong. de la Propagande.

Eminentissime Seigneur,

L'imprimeur vient de terminer le dixième volume de mes Rapports sur la *Question Universitaire*, ce dernier intitulé " Les Actes des Administrateurs, Gouverneurs et Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal " ; je m'empresse d'en faire hommage à Votre Eminence.

Je la prie de vouloir bien aussi accepter les neuf volumes qui ont précédé celui-ci, afin d'avoir entre les mains l'histoire complète des travaux que nous avons dû faire à Montréal, pour régler l'héritage de difficultés que nous avaient légué nos devanciers.

L'épître dédicatoire, qui se trouve en tête de ce volume, et dont une copie imprimée est insérée sous ce pli, résume les conclusions qui découlent tout naturellement de la lecture de ces pièces et actes officiels: c'est la meilleure réponse (réponse mathématique des chiffres et des faits) aux accusations formelles comme aux insinuations indélicates qu'ont faites, en différents temps, contre l'Université Laval à Montréal, des adversaires appartenant surtout à deux courants d'idées on ne peut plus opposées, ne s'accordant, d'après moi, que sur un point, sur le manque de modération dans leurs opinions et manières de faire.

Avant de terminer, je dois dire que Monseigneur LaRocque a été touché de l'obligeance qu'a eu Votre Eminence de veoir elle même prendre de ses nouvelles; il me prie de lui en offrir ses plus sincères remerciements. Revenant chaque jour de mieux en mieux, il a eu aujourd'hui cependant une rechute, qui prolongera de quelque temps encore sa reclusion à sa chambre. Sa première sortie, il me charge de le Lui dire, sera pour Votre Eminence.

J'ai l'honneur de me souscrire, dans les sentiments du respect le plus profond et de la vénération la plus haute,

De Votre Eminence,
Eminentissime Seigneur,

Le très humble et très obéissant serviteur,
J. B. PROULX *pré.*

P. S. — A ce dixième volume de mes rapports que je passe aujourd'hui à Votre Eminence, il manque encore le *Supplément* et la *Table des matières*; aussitôt que l'imprimeur, qui va lentement, aura terminé entièrement cette ouvrage, j'en remettrai à Votre Eminence un exemplaire complet.

J. B. P.

XVI.

Rome, 31 janvier 1895.

Son Eminence le Cardinal Ledochowski,
Préfet de la S. Cong. de la Propagande.

Eminentissime Seigneur,

J'ai l'honneur de remettre entre les mains de Votre Eminence ce dixième volume, publié par le soussigné sur la *Question universitaire* qui depuis si longtemps préoccupe les esprits au Canada, comme je me suis fait un devoir, dans le passé, d'envoyer, au fur et à mesure qu'ils paraissaient, les neuf premiers à l'Eminentissime Préfet qui présidait alors à l'Administration de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

Celui-ci, *Les Actes des Administrateurs, Gouverneurs et Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal*, raconte le travail qui s'est fait au Siège Montréalais de l'Université Laval, depuis la mi-mars 1893 jusqu'à la fin de septembre 1894.

Ce récit est donné, non par Monsieur un Tel ou un Tel à son point de vue particulier, mais bien par les pièces officielles elles-mêmes, correspondances, procès-verbaux, redditions de compte, etc., se trouvant être par conséquent un rapport on ne peut plus impartial, exact et intègre.

Votre Eminence pourra y voir :

- 1.° Quelle somme de travail a fait, depuis qu'elle est entrée en fonctionnement, cette Administration de l'Université Laval à Montréal, dont le Président réel et légal est l'Archevêque de Montréal lui-même: les Gouverneurs seuls ayant, dans l'espace de vingt-deux mois, tenu soixante assemblées, régulièrement convoquées;
- 2.° Que, dans l'ensemble de ce rouage administratif, l'influence légitime du Vice-Recteur n'est ni nullifiée ni amoindrie, son action nécessaire s'exerçant partout, soit par lui-même, soit par son Assistant;
- 3.° Quelles garanties de bonne administration financière offre surtout le Bureau des Gouverneurs, dont les membres sont choisis parmi les premiers hommes d'affaires de la Cité de Montréal;
- 4.° Comme, en effet, les Gouverneurs ont conduit avec habileté, économie, rapidité et sûreté de coup d'oeil, la Bâtisse Universitaire, aujourd'hui presque entièrement terminée;

5.° Quel esprit de paix et de bonne volonté règne dans les assemblées de cette Administration, à la fois une et multiple;

6.° Quelle confiance et quel calme a apporté, dans le public en général, le fait d'avoir donné dans cette administration des représentants aux différents courants d'idées ou d'intérêts, qui pouvaient exister dans la Province ecclésiastique de Montréal;

7.° Quelle déférence Administrateurs et Gouverneurs ont toujours apporté dans leurs résolutions pour l'autorité et les directions de l'Épiscopat, lequel, au cas de besoin, dans les conflits qui pourraient surgir, a, de par la constitution civile elle-même de l'Administration, un pouvoir de solution prépondérant;

8.° Quel intérêt, vrai et profond, l'épiscopat de la Province de Montréal porte à ce Siège Montréalais de l'Université Laval, lui ayant fait dernièrement encore, malgré l'exiguité bien connue de ses ressources pécuniaires, des allocations d'argent considérables;

9.° Quelle générosité a déterminé chez les bienfaiteurs de la haute éducation, en particulier chez les Messieurs du Séminaire de St Sulpice, cette conviction, appuyée sur des faits, que l'Administration de l'Université Laval à Montréal est actuellement en mains habiles et sûres;

10.° Avec quelle fidélité et quelle exactitude le Vice-Recteur à Montréal rend compte à ses Supérieurs ecclésiastiques, ne passant jamais un mois sans les mettre au courant de tous ses Actes d'administration universitaire.

Espérant, Eminentissime Seigneur, que ce présent Rapport, détaillé et complet, démontrera à Votre Eminence que tous, dans la Province ecclésiastique de Montréal, unis dans un même effort, Evêques, Prêtres, Laïques, nous sommes à faire de l'Université Laval à Montréal une grande institution, qui ne sera pas indigne des sympathies et des faveurs du Saint-Siège, je demeure, dans les sentiments du plus profond respect et de la plus haute vénération,

De Votre Eminence,
Eminentissime Seigneur,

Le très humble et très obéissant serviteur.

J. B. PROULX *ptre*, Vice-Rect.

XVII.

Rome, 2 février 1895.

Sa Grandeur Mgr Paul LaRocque, évêque de Sherbrooke,
Villa della Presentazione, 13 Via Milazzo, Roma.

Monseigneur,

Pour répondre à votre désir, j'ai l'honneur de vous passer le résumé de l'exposé (tel que je l'ai fait jusqu'ici) de *notre affaire de cinq cents*, avec références précises aux mémoires imprimés et à diverses lettres par moi écrites à Son Eminence le Cardinal Ledochowski, dans lesquels se trouvent avec plus d'étendue l'exposition des faits et la discussion des principes.

Espérant que ce résumé vous donnera une idée assez exacte du travail qui m'occupe depuis quelques mois, et faisant des vœux pour que le mieux qui se prodnit dans l'état de votre santé se continue sans interruption jusqu'à un prompt et complet rétablissement, je demeure avec beaucoup de respect et de considération,

De Votre Grandeur,
Monseigneur,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,
J. B. PROULX *pré.*

XVIII.

Rome, 12 février 1895.

Son Eminence le Cardinal Ledochowski,
Préfet de la S. Congrégation de la Propagande,

Eminentissime Seigneur,

Mgr l'Evêque de Sherbrooke, qui est mieux sans être tout-à-fait rétabli, et à qui le médecin permet maintenant de sortir, se propose de se rendre à la Propagande, mercredi 13 du courant, à 10 heures a. m., pour demander à Votre Eminence le faveur d'une audience.

Avant de remettre à une direction plus autorisée la conduite de notre délégation, je suis heureux de pouvoir transmettre à Votre Eminence, imprimé, le résumé des raisons, que j'ai jusqu'ici exposées tant dans mes lettres que dans mes mémoires, militant en faveur d'un abandon gracieux, par le Séminaire de Québec, de la retenue sur les honoraires des messes de la Province ecclésiastique de Montréal, à l'Archevêque de Montréal, pour les frais d'administration de l'Université Laval à Montréal.

Dans les sentiments du respect le plus profond et de la vénération la plus haute, je demeure

De Votre Eminence,
Eminentissime Seigneur,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,
J. B. PROULX, Vice-Rect. *ptre.*

XIX.

RESUMÉ DES RAISONS

pour lesquelles il est demandé que la retenue sur les honoraires de messes de la Province ecclésiastique de Montréal reste entre les mains de l'Archevêque de Montréal, pour les frais d'administration de l'Université Laval à Montréal.

1.° La Province ecclésiastique de Montréal n'est pas obligée, en justice, de rembourser au Séminaire de Québec une partie des dépenses qu'il a faites pour la fondation de l'Université Laval à Québec. (*Voir Mémoire sur la " Prétention du Séminaire de Québec "*, page 8).

2.° A ce sujet, il n'y a pas eu, lors de la fondation de l'Université Laval à Québec, d'entente préalable entre le Séminaire de Québec et les Evêques du district de Montréal. (*Voir " Mémoire sur la Prétention "*, page 9).

3.° Il n'y a pas eu davantage d'arrangement subséquent. (*Voir " Mémoire sur la Prétention "*, page 11).

4.° Le Séminaire de Québec, pour des considérations à lui propres, a voulu faire les dépenses de cette fondation avec ses seules ressources, librement, ayant devant lui, le sachant, l'avouant, le procla-

mant, la perspective de l'établissement, avant bien des années, d'un siège universitaire à Montréal. (Voir " *Mémoire sur la Prétention* ", page 13).

5.° La Décision de la Sacrée Congrégation de la Propagande du 1^{er} février 1873, constituant la Succursale de l'Université Laval à Montréal, ne donne au Séminaire de Québec, sur le District de Montréal, aucun droit de compensation monétaire, ni directement, ni indirectement, ni formellement, ni virtuellement. (Voir " *Mémoire sur la Prétention* ", page 15).

6.° Virtuellement, au contraire, on y trouve pour Montréal l'exemption de toute indemnité en argent vis-à-vis le Séminaire de Québec, parce que toutes les dépenses de la Succursale sont au frais du Diocèse de Montréal. (Voir " *Mémoire sur la Prétention* ", page 17).

7.° L'Indult du 5 mai 1889, renouvelé le 29 avril 1894, tout en reconnaissant la dette de la Succursale, n'établit aucunement l'existence d'un droit qu'aurait le Séminaire de Québec à une indemnité monétaire sur la Province de Montréal. (Voir " *Mémoire sur la Prétention* ", page 20).

8.° L'établissement de la Succursale de l'Université Laval à Montréal n'a fait subir au Séminaire de Québec aucune perte matérielle quelconque. (Voir " *Mémoire sur la Prétention* ", page 19).

9.° Bien plus, la Succursale procure au Séminaire de Québec un revenu plus grand que celui qu'il tirait du district de Montréal, avant qu'elle ne fut établie. (Voir au Supplément du " *Mémoire sur la Prétention* ", l'article intitulé " *Calcul Intéressant* ", page 51).

10.° Le Saint-Siège a accordé au Séminaire de Québec, en considération de ses sacrifices, une compensation magnifique d'honneur et d'influence, en décrétant que l'Université Laval continuerait d'être la seule Université Catholique dans toute l'ancienne province du Bas-Canada, et que Montréal n'aurait qu'une Succursale de la même Université. (Voir " *Mémoire sur la Prétention* ", page 14).

11.° En outre de cette compensation d'honneur et d'influence, le Séminaire de Québec a reçu, de la bienveillance du Saint-Siège, une compensation qui s'élève déjà à neuf cent quinze mille francs, et qui sera, dans cinq ans, de un million cent mille francs. (Voir " *Mémoire sur la Prétention* ", page 20).

12.° L'Université Laval à Montréal n'a plus de dette vis-à-vis le Séminaire de Québec, cette dette ayant été plus qu'entièrement payée. (Voir le " *Mémoire des Evêques* ", page 6).

13.° Les circonstances ont bien changé dans l'administration de l'Université Laval à Montréal, depuis qu'a été octroyé l'Indult du 5 mai 1889, et cela, en grande partie, par le choix du Séminaire de Québec. (Voir, au Supplément du "Mémoire sur la Prétention", l'article intitulé "Remarque importante", pages 55-64, surtout page 59, numéro V).

14.° L'administration de l'Université Laval à Montréal, dont le président est l'Archevêque de Montréal, est, pour les intérêts de la même Université, dans un besoin d'argent aussi grand que l'administration de l'Université Laval à Québec, c'est-à-dire le Séminaire de Québec. (Voir "Mémoire des Evêques", page 8).

15.° Ce besoin d'argent est si grand à l'Université Laval à Montréal, que les Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal, malgré l'exiguïté bien connue de leur ressources pécuniaires, n'ont pas hésité à se rendre responsables en sa faveur pour une somme d'environ deux cent cinquante mille francs. (Voir "Mémoire des Evêques", page 9).

16.° Le Siège Montréalais de l'Université est appelé à faire du bien à près des trois quarts de la jeunesse universitaire de la Province civile de Québec, qui fréquente l'Université Laval, puisqu'il a, suivant ses cours, 650 étudiants, tandis que le Siège Québécois n'en a que 173. (Voir "Mémoire sur la Prétention", page 18).

Pour toutes ces raisons, il est demandé au Saint-Siège que le revenu sur les messes de Montréal, créé par l'Indult du 5 mai 1889, lequel a été renouvelé le 29 avril 1894, reste entre les mains de l'Archevêque de Montréal pour les frais d'administration de l'Université Laval à Montréal.

Mais, afin qu'il n'y ait rien de changé dans les termes de l'Indult, il est demandé, en même temps, s'il n'y aurait pas moyen d'amener le Séminaire de Québec à abandonner ce revenu à l'Archevêque de Montréal, gracieusement.

Et, afin que le Séminaire de Québec ne perde pas un sou, momentanément parlant, il est suggéré humblement et respectueusement de lui assurer la prolongation de l'Indult sur la Province ecclésiastique de Québec pour cinq, dix, quinze ans, ou de lui permettre de retenir, dès maintenant, sur la Province ecclésiastique de Québec, dix centins sur chaque honoraire de messe envoyé en dehors de la Province, comme la chose a lieu à Montréal. (Voir Lettres de l'abbé J. B. Proulx

à Son Eminence le Cardinal Ledochowski, 20 décembre 1894, 17 et 21 janvier 1895).

Dans tous les cas, en abandonnant gracieusement ce revenu, le Séminaire de Québec se ferait un très grand bien, moralement parlant. Car :

17.° Il aurait, devant toute la population du pays, le mérite de paraître se montrer bienveillant pour le Siège Montréalais de l'Université et de contribuer à l'affermissement de la paix, ainsi qu'à l'apaisement des vieilles défiances du passé. (Voir *Lettres de l'abbé J. B. Proulx à Son Eminence le Cardinal Ledochowski, 20 décembre 1894, et 10 janvier 1895*).

18.° Au contraire, en se montrant trop jaloux de ses avantages, le Séminaire de Québec y perdrait, en réveillant, par tout le district de Montréal, des griefs assouplis, et en prêtant flanc à des soupçons sur la générosité de ses desseins, soupçons mal fondés sans doute, mais toujours préjudiciables au bien général. (Voir *Lettres de l'abbé J. B. Proulx à Son Eminence le Cardinal Ledochowski, 10 janvier 1895*).

19.° Il causerait un dommage grave au Siège Montréalais de l'Université Laval, non seulement en le privant d'un argent sur lequel il croyait pouvoir compter, mais surtout en jetant par là du froid sur le zèle des amis de l'Université à Montréal, en décourageant les énergies et diminuant la source des dons chez les particuliers. (Voir "*Mémoire des Evêques*", page 11).

20.° Il créerait un désappointement pénible, en froissant les espérances, bien naturelles certainement, d'Evêques tout-à-fait dévoués aux meilleurs intérêts de l'Université Laval. (Voir *lettre de l'abbé J. B. Proulx à Son Eminence le Cardinal Ledochowski, 10 janvier 1895*).

21.° Il mettrait ces mêmes Evêques dans une position difficile et humiliante, nuisant ainsi grandement aux intérêts de leur autorité épiscopale auprès de leurs ouailles. (Voir "*Mémoire des Evêques*", page 10).

22.° Il exposerait, *quod Deus avertat*, nombre de fidèles à murmurer, et à manquer au respect dû aux décrets romains, lesquels pourtant, dans la sagesse de leurs desseins et l'efficacité de leurs moyens, sont destinés à être les bases de notre prospérité universitaire. (Voir *Mémoire des Evêques, page 4 et 10, ainsi que la lettre de l'abbé J. B. Proulx à Son Eminence le Cardinal Ledochowski, en date du 21 janvier 1895*).

23.° Il mettrait en péril les bons effets, si nombreux et si importants, qu'a produits jusqu'ici l'admirable constitution *Jam dudum*,

donné le 2 février 1889 par Notre très Saint Père le Pape Léon XIII. (Voir la lettre de l'abbé J. B. Proulx à Son Eminence le Cardinal Ledochowski, 17 janvier 1895, et la lettre des Archevêque et Evêques de la Province de Montréal à Notre Saint Père le Pape, 28 août 1894).

C'est pourquoi, pour rencontrer les besoins de l'Université Laval à Montréal qui ne doit rien, en justice, au Séminaire de Québec, et satisfaire aux désirs, à l'attente et aux demandes des Archevêque et Evêques de la Province Ecclésiastique de Montréal, sans nuire en rien aux intérêts de l'Université Laval à Québec ou à ceux du Séminaire de Québec, même, au contraire, en leur faisant du bien, il est suggéré que le Séminaire de Québec abandonne gracieusement à l'Archevêque de Montréal, pour les frais d'administration de l'Université Laval à Montréal, le revenu provenant des honoraires de messes de la Province ecclésiastique de Montréal, en vertu de l'Indult du 29 avril 1895 (Indult du 5 mai 1889 renouvelé), avec l'entente que l'Indult actuel lui sera prolongé sur la province ecclésiastique de Québec, encore dix ans ou quinze ans, ou bien avec la promesse qu'il va lui être octroyé un autre indult lui permettant de retenir (comme la chose a lieu à Montréal) cinq autres centins, en tout dix centins, sur les honoraires de messes de la Province de Québec envoyés à l'étranger.

J. B. PROULX *pr.*
Vice-Recteur.

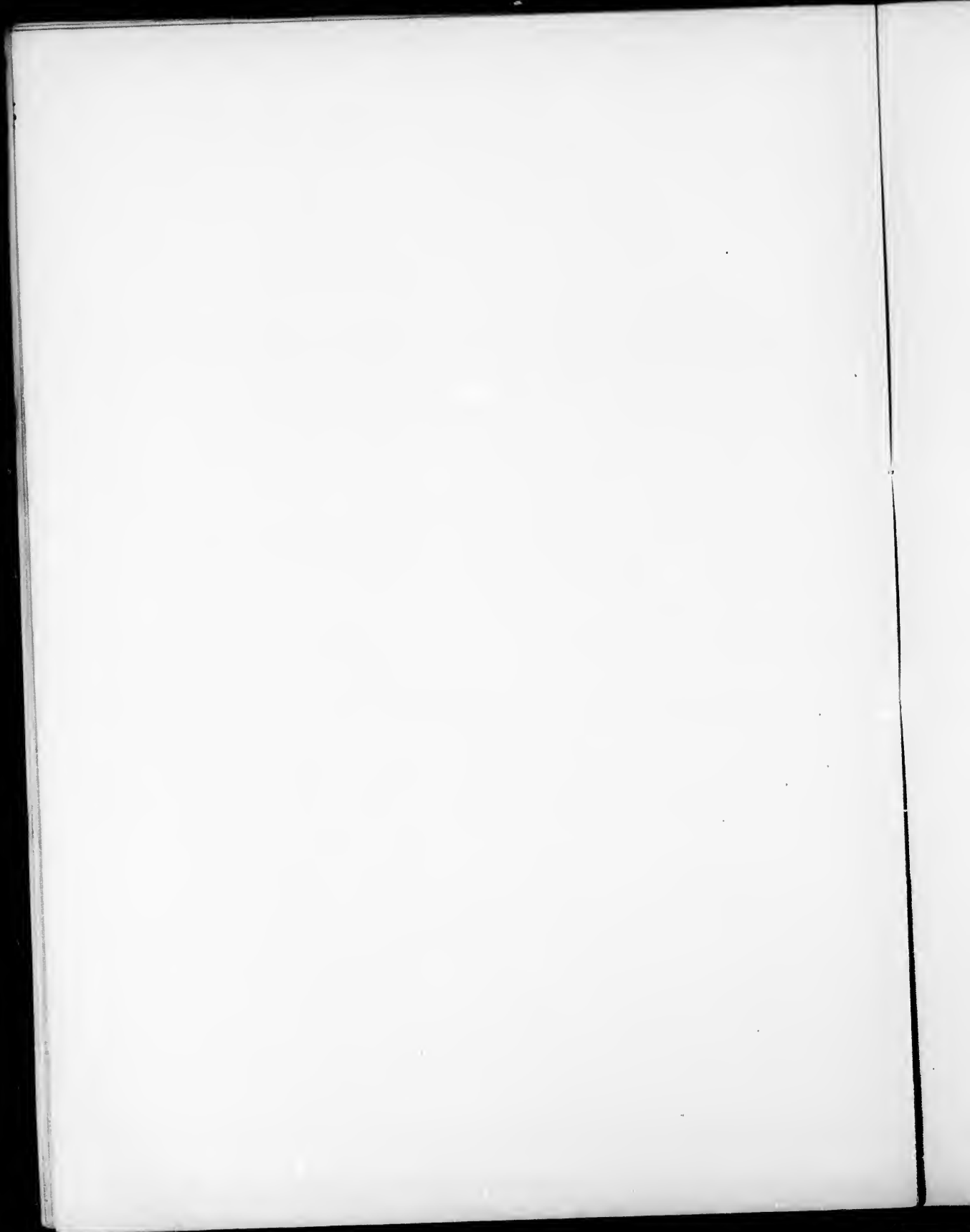


TABLE DES MATIÈRES

I.	— Lettre de l'Abbé J. B. Proulx, Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal, et délégué des Archevêque et Evêques de la Province Ecclésiastique de Montréal, à Son Eminence le Cardinal Ledochowski, Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, 20 octobre 1885	Page 3
II.	— Lettre de Sa Grandeur Mgr Edouard Charles Fabre, Archevêque de Montréal, à Son Eminence le Cardinal Ledochowski, 27 septembre 1884	4
III.	— Lettre de l'Abbé J. B. Proulx, à Son Excellence Révérendissime Mgr Ang. Ciaeca, Archevêque de Larisse et Secrétaire de la S. Congrégation de la Propagande, 2 novembre 1884.	5
IV.	— Lettre de l'Abbé J. B. Proulx au Révérendissime Mgr Ang. Ciaeca, 10 décembre 1894	6
V.	— Lettre de l'Abbé J. B. Proulx à Son Eminence le Cardinal Ledochowski, 14 décembre 1894.	7
VI.	— Sommaire du Mémoire sur la Prétention du Séminaire de Québec à une indemnité monétaires sur la Province ecclésiastique de Montréal	8
VII.	— Lettre de l'Abbé J. B. Proulx à Son Eminence le Cardinal Ledochowski, 20 décembre 1894.	9
VIII.	— Lettre de l'Abbé J. B. Proulx, à Son Eminence le Cardinal Ledochowski, 10 janvier 1885.	11
IX.	— Lettre de l'Abbé J. B. Proulx à Son Eminence le Cardinal Ledochowski, 17 janvier 1885	13
X.	— Lettre de Leurs Grandeurs les Archevêque et Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal à Sa Sainteté Notre Très Saint Père le Pape Léon XIII, 28 août 1894	15
XI.	— Lettre de Leurs Grandeurs les Archevêque et Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal à Son Eminence le Cardinal Ledochowski, 28 août 1894	16
XII.	— Lettre de l'Abbé J. B. Proulx à Son Eminence le Cardinal Ledochowski, 21 janvier 1895	18
XIII.	— Lettre de l'Abbé J. B. Proulx à Son Eminence le Cardinal Ledochowski, 25 janvier 1895.	21

XIV.	— Lettre de Sa Grandeur Mgr Ed Chs Fabre, Archevêque de Montréal, à Son Eminence le Cardinal Ledochowski, 25 décembre 1895.	22
XV.	— Lettre de l'Abbé J. B. Proulx à Son Eminence le Cardinal Ledochowski, 1er février 1895	22
XVI.	— Epître dédicatoire de l'Abbé J. B. Proulx à Son Eminence le Cardinal Ledochowski, 31 janvier 1895.	24
XVII.	— Lettre de l'Abbé J. B. Proulx à Sa Grandeur Mgr Paul LaRoque, Evêque de Sherbrooke, 2 février 1895	26
XVIII.	— Lettre de l'Abbé J. B. Proulx à Son Eminence le Cardinal Ledochowski, 12 février 1895	26
XIX.	— Résumé des raisons pour lesquelles il est demandé que la retenue sur les honoraires de messes de la Province ecclésiastique de Montréal reste entre les mains de l'Archevêque de Montréal, pour les frais d'administration de l'Université Laval à Montréal.	27



